IMT Nuremberg Archives

H – 902

International Court of Justice

H0902 – 0001

Gylbison

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0902 - 0002

H0902 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1940.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1940.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1940.

Signature of Counsel
Signature de l'Avocat
Unterschrift des Verteidigers.

[signature]
Vert. d. Org. S.A.

H0902 - 0004

Document SA 224

Extrait de :

"Le Chef SA "

Revue des Chefs SA du NSDAP
Editeur : Le Commandement Suprême SA, Section d'Education, Cahier N°8 Munich capitale du mouvement, Octobre 1936

Page 9 :

.....Qu'entendons-nous donc, nous nationaux-socialistes par la notion de quali militaires ? Est-ce qu'un corps sain nous suffit, ou exigeons-nous plus ? Puisqu nous sommes absolus en toutes choses et n'admettons aucun compromis, en ce domaine comme en d'autres,nous exigeons tout. Est seul, selon nous, apte à porter les armes, l'homme qui est prêt à défendre au prix de son sang l'honneur et la liberté de son peuple et de sa patrie, et acquiert et entretient les qualités militaires par les exercices appropriés dans tous les domaines mais particuli ment physiques et proprement militaires. Les qualités militaires techniques, la maitrise des armes de guerre et leur utilisation dans le combat sont enseignés à l'homme allemand par la Wehrmacht au cours du service militaire et des périod d'exercices. La Wehrmacht, qui porte les armes pour la nation est la seule init tive qualifiée au service armé et ne peut être remplacée par rien d'autre. Mais cette grande mission de la Wehrmacht sera d'autant mieux accomplie par elle et le sera avec un succès durable si les assujettis du service entrent à l'école des armes préparés au mieux au point de vue idéologique et physique et si l'hom initié au service armé entretient après son temps de service par des exercices appropriés ses aptitudes militaires physiques aussi bien qu'idéologiques.....

.....

Nuremberg le 12 Juillet 1946

pour copie conforme

signé : Georg Boehm,
Avocat

Défenseur de l'organisation SA

H0902 - 0005

Document SA-225

Extrait de:

"Le chef SA"

Revue des chefs SA du NSDAP.
Editeur: Le commandement suprême SA.
Cahier No.11, Munich, capitale du mouvement, novembre 38.

Page 14:

..... On connait en outre la délimitation nette ayant toujours existé et persistant entre les rayons d'action de la SA et de la Wehrmacht. La SA crée, faisant suite à la Jeunesse hitlérienne, les conditions morales, spirituelles et physiques sur lesquelles la Wehrmacht peut s'appuyer pour achever en deux ans l'initiation au métier des armes, s'étendant pour le soldat moderne et des domaines très divers et de beaucoup plus difficile qu'auparavant. Et la SA reprend en mains ceux qui ont été initiés au métier des armes, non pour continuer à les y exercer, mais pour entretenir et cultiver plus avant leur énergie, leur allant, l'acuité de leur jugement et leur vivacité spirituelle, leur souplesse physique et leur aptitude à servir .....

-.-.-.-.-.-.-.-

Nuremberg, 12 juillet 1946

Pour copie conforme
signé: Georg Boehm
Avocat
défenseur de l'Organisation SA

H0902 – 0006

SA - 226

Extrait de :

"Le Chef SA"

Revue des Chefs SA du NSDAP

Editeur : Le commandement suprême SA

Cahier No.1, Munich, capitale du mouvement, Janvier 1937

Page 29 :

C'est ce fait qui a déterminé et détermine sa nature et la formation qu'elle donne. Bien que sa forme soit établie sur les vertus du soldat : l'incorporation étr ite de l'individu, l'obéissance, le courage et le dévouement ainsi que la camaraderie, la formation ne doit pas etre donnée en vertu de considérations militaires, mais seulement en considération de ce qui sert le Parti. La SA est "un instrument du Parti servant à mener et intensifier le combat idéologique." .....

-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-.-

Nuremberg, 12 Juillet 1946

Pour copie conforme :

Signé : Georg Boehm,

Défenseur de l'organisation SA

H0902 - 0007

Document SA -228

Extrait

de "Das Archiv", Edition 1936/Janvier, Page 1342.

Prestation de serment du corps de gendarmes SA.

Le Président du Conseil des Ministres prussien, général d'aviation Goering, reçut le jour anniversaire de la fondation du Reich au Lustgarten de Berlin la prestation de serment du corps de gendarmes SA, incorporé à la police de protection. A cette occasion il déclara notamment:

Le noyau du corps des gendarmes fut jadis constitué par lui, parce qu'il jugeait nécessaire de faire partager à la SA la responsabilité de la protection directe du peuple et de l'Etat. C'était alors plus nécessaire, en ces temps troublés, où d'autres mesures devaient provisoirement être appliquées, qu'aux époques normales et paisibles. Bien que la marche en avant ait repris partout aujourd'hui, il reste pourtant de grandes et lourdes tâches à maîtriser et des temps difficiles à traverser. Nous voulons libérer le peuple et le Reich, et si le corps de gendarmes est maintenant incorporé dans la Police de protection, il entre ainsi au sein d'une organisation qui ne sert, dans un esprit de camaraderie, que ce but exclusivement.

.-.-.-.-.-.-.-.

Nuremberg, le 2.5.1946

Pour copie conforme

signé Georg Boehm

Avocat

Défenseur de l'Organisation SA

H0902 - 0008

Extrait du :

DOCUMENT CONCERNANT L'OCCUPATION DE LA RHENANIE

Publié par le Ministère du Reich pour les territoires occupés

---

Cahier 1

LES ORDONNANCES POLITIQUES DE LA COMMISSION INTERALLIEES POUR LA RHENANIE ET LEUR APPLICATION AU COURS DES ANNEES 1920 - 1924

Un recueil de pièces justificatives

composé par le Ministère du Reich pour les territoires occupés

Berlin 1925

Maison d'édition Carl Heymanns

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Page 32 :

Remarque : Le 21 mars 1925 la Commission pour la Rhénanie a levé l'interdit qui pesait sur le "Parti allemand de la Liberté " (Freiheirspartei) et le Parti national socialiste".

23.5.46

Pour copie conforme
signé A.E Schraden, Jr.
A.E. Schrader Jr.,
Lt. Comdr. U.S.N.R.

-:-:-:-:-

Certifie conforme
signé : Georg Böehm
avocat

Nuremberg, le 25.5.46

Défenseur de l'organisation SA

H0902 – 0009

6.

SA - 249

Extrait du numéro spécial du "Völkischer Beobachter" édition de Munich, du dimanche 1er Juillet 1934.

Ordre du Commandant suprême des SA : Adolf Hitler.

Adolf Hitler a donné au Chef de l'Etat-Major LUTZE l'ordre suivant :

Si je vous nomme aujourd'hui Chef de l'Etat-Major des SA c'est que j'attends que vous vous chargiez d'une série de tâches que je vous fixe ci-après :

1. Je vous demande d'un SA-Führer, tout comme d'un simple SA, une obéissance aveugle et une discipline sans réserve.
2. Je demande que tout SA-Führer, comme tout autre Chef politique soit conscient que sa conduite et sa façon d'agir doit servir d'exemple à son groupement, voire à tous nos partisans.
3. Je demande que les SA-Führer, tout comme les Chefs politiques, qui dans leur attitude en public ont commis quelque faute soient exclus sans égard, du Parti ou du groupement SA.
4. Je demande en particulier du SA-Führer qu'il soit un exemple de simplicité et qu'il ne fasse pas étalage de luxe. Je ne désire pas que le SA-Führer donne des dîners coûteux ou qu'il prennent part à de tels dîners. On ne nous a pas invité jadis nous n'avons rien à y chercher maintenant. Des millions de nos concitoyens manquent encore aujourd'hui du nécessaire, ils ne sont pas jaloux de ceux que la chance a favorisé ; mais il est indigne de nationaux socialistes de creuser encore le fossé déjà trop profond qui sépare la misère et le bonheur. Je défends tout spécialement que des fonds appartenant au Parti, aux SA ou, en général, ...

.....

H0902 - 0010

.....à une collectivité publique soient employés à des festivités ou à d'autres manifestations similaires. Il est inadmissible d'employer en débauches des fonds qui viennent des deniers de nos plus humbles concitoyens. Le quartier d'Etat-Major luxueux de Berlin où, suivant les constatations faites, on dépensait jusqu'à 30.000 RM pour des banquets, doit etre supprimé tout de suite. J'interdis à toutes les instances du Parti l'organisation de prétendus banquets ou dîners avec des fonds d'une collectivité publique quelconque. J'interdis à tous les Chefs du Parti ou du groupement SA de participer à de telles manifestations. Sont exceptés de cette règle les engagements pris pour des raisons d'Etat et dont, en premier lieu, le Président du Reich et le Ministre des Affaires étrangères du Reich sont responsables. J'interdis, en général, à tous les SA-Führer et à tous les Chefs du Parti de donner de prétendus dîners diplomatiques. Le SA-Führer n'a pas un rôle représentatif, mais a un devoir à remplir.

5. Je ne désire pas que des SA-Führer fassent des déplacements de service dans de coûteuses limousines ou des cabriolets ou bien emploient des fonds du service pour les acheter. Ceci vaut également pour les Chefs des organisations politiques.

6. Des SA-Führer et Chefs politiques qui s'enivrent publiquement, sont indignes d'être des Chefs de leurs peuples

H0902 – 0011

Le fait d'interdire une critique chicanouse impose, comme cont partie, une tenue exemplaire. Des fautes peuvent toujours être pardonnées, une mauvaise conduite jamais. Les SA-Fuehrer qui se conduisent mal en public, qui font du vacarme ou qui se livrent à des excès doivent etre exclus aussitot des SA. Je rends les services supérieurs responsables des mesures énergiques à prendre. J'attends des services de l'Etat que dans de tels cas les peines soient plus élevées pour les nationaux socialistes que pour les autres citoyens. La situation du Chef national-socialiste et en particulier celle du SA-Führer doit etre une situation élevée aux yeux du peuple. Elle lui impose des devoirs plus nombreux .

7. J'attends de tous les SA-Führer leur aide en vue de maintenir et de fortifier chez les SA les qualités d'une institution propre et saine. Je voudrais tout particulièrement que chaque mère puisse envoyer son fils chez les SA, au Parti ou à la Jeunesse hitlérienne sans avoir à redouter qu'il soit corrompu au point de vue moral ou au point de vue des moeurs Je désire donc que tous les SA-Führer veillent scrupuleusement à ce que toutes infractions au paragraphe 175 soient punies immédiatement par l'exclusion immédiate du coupable hors des groupements SA et du Parti.

Je veux voir dans les SA-Führer des hommes et non pas des singes dégoutants.

8. Je demande à tous les SA-Führer qu'ils répondent à ma loyauté par la leur et qu'ils soient les garants de cette loyauté. Mais je vous demande tout particulièrement de chercher votre force dans un domaine qui nous est donné et non pas dans un domaine qui revient à d'autres.

.....

H0902 – 0012

.....

Je demande, en particulier, à tous les SA-Führer qu'ils fassent la preuve de loyauté et de fidélité vis-à-vis de la Wehrmacht

9. Je demande du SA-Führer qu'il n'exige pas plus de courage et d'esprit de sacrifice de ses subordonnés qu'il n'est lui meme pret, à tout moment, à faire preuve.

Je demande donc qu'il fasse preuve dans son attitude et dans sa manière de gérer le bien national que je lui ai confié de qualités de Chef, d'ami et de camarade. J'attends également de lui qu'il apprécie davantage dans son groupement la qualité que le nombre.

10. J'attends de vous, en tant que Chef de l'Etat-Major, que le vieux et fidèle membre du Parti, celui qui a combattu des années dans la SA, ne soit pas oublié. Je ne désire pas que l'on multiplie par milliers les Etat-Majors inutiles mais coûteux et je veux que pour l'avancement on ne tienne pas tellement compte de connaissances abstraites mais que des capacités de commandement innées, de la fidélité et l'esprit de sacrifice éprouvés au cours de longues années. J'ai dans mon groupement SA, un immense noyau de partisans les plus fidèles et les plus courageux.

Ce sont eux qui ont conquis l'Allemagne et non pas les malins tard venus de l'année 1933 et des années suivantes.

11. Je veux que le membre SA, soit au point de vue spirituel et corporel éduqué conformément aux principes nationaux-socialistes. C'est dans l'attachement idéologique au Parti qu'il faut chercher la force unique de cette organisation.

12. Je veux que dans cette organisation l'obéissance, la fidélité et l'esprit de camaraderie soient les principes dirigeants. Et, de meme que tout Chef exige de ses hommes l'obéissance .....

H0902 – 0013

.....

Je demande, en particulier, à tous les SA-Führer qu'ils fassent la preuve de loyauté et de fidélité vis-à-vis de la Wehrmacht

9. Je demande du SA-Führer qu'il n'exige pas plus de courage et d'esprit de sacrifice de ses subordonnés qu'il n'est lui même prêt, à tout moment, à faire preuve.

Je demande donc qu'il fasse preuve dans son attitude et dans sa manière de gérer le bien national que je lui ai confié de qualités de Chef, d'ami et de camarade. J'attends également de lui qu'il apprécie davantage dans son groupement la qualité que le nombre.

10. J'attends de vous, en tant que Chef de l'Etat-Major, que le vieux et fidèle membre du Parti, celui qui a combattu des années dans la SA, ne soit pas oublié. Je ne désire pas que l'on multiplie par milliers les Etat-Majors inutiles mais coûteux et je veux que pour l'avancement on ne tienne pas tellement compte de connaissances abstraites mais que des capacités de commandement innées, de la fidélité et l'esprit de sacrifice éprouvés au cours de longues années. J'ai dans mon groupement SA, un immense noyau de partisans les plus fidèles et les plus courageux.

Ce sont eux qui ont conquis l'Allemagne et non pas les malins tard venus de l'année 1933 et des années suivantes.

11. Je veux que le membre SA, soit au point de vue spirituel et corporel éduqué conformément aux principes nationaux-socialistes. C'est dans l'attachement idéologique au Parti qu'il faut chercher la force unique de cette organisation.

12. Je veux que dans cette organisation l'obéissance, la fidélité et l'esprit de camaraderie soient les principes dirigeants. Et, de même que tout Chef exige de ses hommes l'obéissance .....

H0902 – 0014

7B

SA 249
feuille II fin.

.....j'exige des SA-Führer le respect de la Loi et l'obéissance à mes ordres.

Pour copie conforme

Sig. Georg Boehm

Avocat

Défenseur de l'Organisation SA

Sig. A. Hitler

H0902 - 0015

DOCUMENT SA-250

J. Neuhaeusler :" La croix et la croix gammée".
Editions : Eglise catholique de Bavière, 1946/IIème partie.

.....

Mais la question est la suivante :

Tout le mal commis dans le Troisième Reich pouvait-il être connu?

L'opinion publique avait-elle connaissance dans une large mesure des horribles atrocités commises dans les camps de concentration, de la misère des travailleurs forcés déportés, des morts massives pendant les tramsports de prisonniers, de l'inhumanité des interrogatoires, de la cruauté dans les territoires occupés, du sadisme des gardiens, etc.?

Nous verrons dans les chapitres suivants de quelle facon courageuse et catégorique des Papes, des évêques et des prêtres ont protesté contre tous les actes répréhensibles dont ils ont eu connaissance, par des notes diplomatiques, des lettres pastorales collectives et individuelles, des sermons enflammés, des mémoires détaillés, etc. Cela permet de supposer a-priori que, s'ils n'ont pas élevé de protestations contre les atrocités citées plus haut, c'est précisément parce qu'ils n'en avaient pas connaissance. Et le public était tout aussi peu informé, sinon moins, de ces méfaits.

Les motifs et les preuves peuvent en être donnés en détail d'une facon plus précise encore.

H0902-0016

DOCUMENT SA-250

Page 18 :

Pendant huit ans, j'ai réuni tout ce qui pouvait être connu en fait de lois, ordonnances, mesures de police, informations concernant des iniquités, violences, ignominies, crimes, sacrilèges, persécutions contre l'Eglise, meurtres,etc. exécutés par les nationaux-socialistes. Des centaines de pages du livre mentionné au début, et paru en 1940 sous le titre " La persécution de l'Eglise catholique" ont été empruntées a ma collection. Et cela aura une valeur probatoire d'autant plus grande quand j'affirme :"Je ne pouvais pratiquement rien apprendre ni faire connaitre au sujet des atrocités commises dans les camps de concentration et des crimes exercés dans les territoires occupés".

Je rencontrai, au camp de concentration de Dachau, des anglais (Stevens, Mac Grath), des francais (l'évêque Gabriel Piguet de Clermont-Ferrand, le général Delestraint), des italiens (comme le général Canto Garibaldi, le colonel Ferrero, les ministres Cini et Tamburini entre autres), des hollandais (l'ancien ministre de la guerre Van Dyk), des Belges (Louis), des polonais (le comte Zamoiski), des norvégiens (Bjoern Hanson, des armateurs, Klaveness), des bulgares (le rédacteur Tomalesky), des yougoslaves (Popovic) et d'autres étrangers. Ils ne purent, pour la plupart, nous dire que peu de choses, et le plus souvent que ce qui leur était arrivé

H0902-0017

7A

DOCUMENT SA-250

à eux-mêmes dans les prisons et dans d'autres camps, ils parlaient très peu des évènements survenus dans leur pays. L'évêque Piguet ne nous rapporta, si je me souviens bien, que l'évènement déplorable d'un transport d'environ 2000 francais effectué en plein été, de Compiègne a Dachau, toutes fenêtres fermées et a l'issue duquel 800 hommes seulement arrivèrent a Dachau. Le colonel Ferrero nous parla des représailles exercées contre sa famille en Italie et nous dit qu'à Trieste on avait préparé du savon provenant des cadavres des gens exécutés. Un autre italien, Tamburini, nous raconta la vengeance terrible exercée par les SS, a l'encontre de toutes les promesses faites, sur un village proche d'Arezzo, alors que quelques membres des SS avaient été tués ou blessés a coups de fusil par des partisans étrangers (et pas par des habitants du village). Cela est, en gros, à peu près tout ce que ces ressortissants de pays occupés par les allemands nous rapportèrent en fait de crimes de grande envergure, et ils nous en auraient certainement raconté plus, si eux-mêmes en avaient su plus; car ils savaient qu'ils pouvaient avoir entière confiance en nous qui étions justement internés pour notre opinion et notre activité anti-nazie et qui leur étions secourables chaque fois que cela nous était possible.

J'en tirerai, par conséquent, la conclusion suivante:
"Si, malgré ces bons rapports avec les étrangers les plus

-2 suite 1-

H0902 - 0018

divers, nous avons appris si peu de choses au sujet des atrocités commises dans les pays occupés, combien plus réduite a pu être la connaissance qu'on en avait a l'extérieur du camp!"

Silence sur le camp de concentration.

Il en était d'ailleurs de même au sujet de ce qui se passait dans le camp de concentration lui-même. Là aussi, on veillait anxieusement à ce que le plus de choses possibles restent secrètes. Et tous ceux qui étaient libérés devaient signer une déclaration, suivant laquelle ils ne révèleraient rien de ce qui concernait le camp. On peut ainsi comprendre pourquoi, avant mon arrestation en 1941, quelques libérés du camp de concentration vinrent bien me voir à mon bureau, non pas pour me donner des informations mais presque toujours pour obtenir un secours. On pouvait remarquer combien toutes les questions sur les conditions

-2 suite 2 et fin-

H0902 – 0019

DOCUMENT SA-250

et les évènements du camp leur étaient désagréables. On était soi-même dans l'embarras quand certains se mettaient, d'eux-même, à raconter quelque chose. Pouvait-on savoir s'ils n'étaient pas envoyés comme mouchards par la Gestapo? Car la Gestapo ne reculait devant aucun moyen pour prendre, dans ses filets ceux qui étaient tombés en disgrâce, et à les abattre comme du gibier.

.....

H0902-0020

.....

Je ne pourrais par exemple pas assurer aujourd'hui encore si des expériences furent faites à Dachau par le fameux Dr. R a s c h e r en arrachant des jambes des patients. J'ai tout d'abord cru pouvoir l'admettre comme un fait accompli, car la source et les circonstances particulières de cette information parlaient en sa faveur, aussi incroyable que puisse être la chose en elle-même. En effet, le SS-Hauptsturmfuehrer O s t e r h u s fut quelque temps prisonnier dans notre cachot. Après sa libération, il revint nous voir quelquefois. Il nous raconta, à cette occasion, qu'il avait rencontré à la prison de la caserne des SS de Freimann, le Dr. Rascher et qu'il l'avait trouvé très abattu. Rascher lui aurait dit qu'il craignait d'être "liquidé" par Himmler parce qu'il ne voulait plus continuer les expériences ordonnées par ce dernier sur l'inoculation de phlegmons, les traitements par l'eau froide, l'arrachage des jambes, etc. J'intervins immédiatement en disant: "Qu'est-ce que cette histoire de jambes arrachées ? Nous n'en avons jamais entendu parler. "Osterhus répondit: "qu'à l'aide d'une installation mécanique particulière les jambes étaient arrachées et les os brisés afin de voir quelles blessures en résultaient et quel était le meilleur moyen de les guérir." Plus tard je redemandai à un prisonnier qui avait beaucoup circulé dans le camp, Wilhelm V i s i n t a i n er, dit "Kolhlenklau" (voleur de charbon), si vraiment de telles expériences avaient été faites. Visintainer me l'affirma et me parla en détail d'une machine qui

H0902 - 0021

aurait procédé par à-coups. Le Dr. Rascher lui-même lui aurait déclaré qu'il entreprenait ces expériences sur l'ordre de Himmler, afin d'étudier de nouveaux traitements pour des blessures et des fractures de ce genre dans la Wehrmacht. Lui-même (Visintainer) aurait assisté deux fois à de telles expériences, alors qu'il travaillait dans le jardin de la station d'expériences. Les médecins-chefs du camp n'en auraient vraisemblablement rien su, car ils n'auraient pas eu l'autorisation de pénétrer dans la station d'expériences sans une autorisation spéciale de Himmler. C'est ce que déclara Visintainer également au procès de Dachau en tant que témoin. Mais d'autres détenus (Ullmann, lenz, Carls) que j'ai également interrogés sur la réalité de ces expériences, détenus qui étaient même occupés à l'infirmerie et qui auraient donc dû en être informés les premiers, n'en avaient aucune connaissance et tenaient en général la chose pour invraisemblable.

.....

H0902 – 0022

Document S. No 250

.....

Je fus moi-même arrêté en février 1941 non pas parce que j'avais moi-même transmis des nouvelles à l'étranger, mais simplement parce qu'une autre personne avait communiqué au bureau de presse catholique de Breda (Hollande) une information que je n'ai jamais connue, en se réclamant probablement de moi pour prouver la valeur de son information.

Nuremberg, 9 Mai 1946

Certifié conforme:
signé : Georg Boehm,
Avocat
Défenseur des S.A.